

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JANVIER 2022

Date de convocation : 18 janvier 2022
Date d'affichage : 18 janvier 2022

Nombre de Conseillers : en exercice : 15
présents : 9
Votants : 13

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq janvier 2022, à 20h30, le Conseil municipal de VALDAMPIERRE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Valdampierre, sous la présidence de Monsieur Eddie VANDENABEELE.

Étaient présents : Eddie VANDENABEELE, Jérôme BENESY, Raymond CATHELAIN, Laurent MERMET, Denis BALLERY, Julie BOSSEAUX, Patrice CHILLIARD, Eddie PONDELEK, Delphine PRUSKI.

Absents : Trystan BRZUSTOWICZ, PIEPLU Christelle.

Absents excusés : GRENOUILLON Sylvie pouvoir donné à Laurent MERMET, Sophie BOUGER pouvoir donné à Julie BOSSEAUX, Philippe LOUET pouvoir donné à Delphine PRUSKI, Ingrid VANDENABEELE pouvoir donné à Eddie VANDENABEELE.

Secrétaire de séance : Jérôme BENESY

Après avoir ouvert la séance à 20 heures 30 Monsieur le Maire a invité le Conseil municipal à examiner l'ordre du jour. Le compte rendu de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

A l'unanimité, Décide : De retenir les durées d'amortissement suivantes :
→ Subvention d'équipement versée pour l'éclairage public
Durée d'amortissement : 2 ans

Les opérations relatives aux amortissements, feront l'objet d'une inscription aux budgets concernés
Ainsi pour les subventions versées au SE 60 pour les travaux réalisés en 2018 et 2019, soit 15 051.33 € + 13 029.23 € + 17 868.62 €, elles seront amorties par la commune pendant deux ans soit : 22 974.59€ par an.

A l'unanimité, Approuve : Le budget primitif prévisionnel 2022
Section de Fonctionnement Dépenses / Recettes = 717 266,48€
Section d'investissement Dépenses / Recettes = 453 448,36€

A l'unanimité, Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes des Sablons conformément à la délibération du Conseil Communautaire

A l'unanimité, Approuve : l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60.

A l'unanimité, Décide : de ne pas renouveler l'avenant 2022 de la S.PA d'Essuilet de l'Oise.

A l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter les services de l'Etat pour les subventions suivantes :

- Construction Périscolaire
- Construction Cantine
- Construction Préau

A l'unanimité, Autorise : Monsieur le Maire à versé la somme de 200€ pour l'association sportive du Collège de point du jour à Auneuil.

A l'unanimité, Accepte la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : Extension - BT / RT - SOUTER - Rue de Beauvais

A l'unanimité, Autorise : Monsieur le Maire à demander une subvention suite à l'inondation de juin 2021 déclaré catastrophe naturelle

- Inondation de juin 2021

La séance est levée à 21h21.

Fait le 26 janvier 2022 à Valdampierre
Eddie VANDENABEELE

